Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

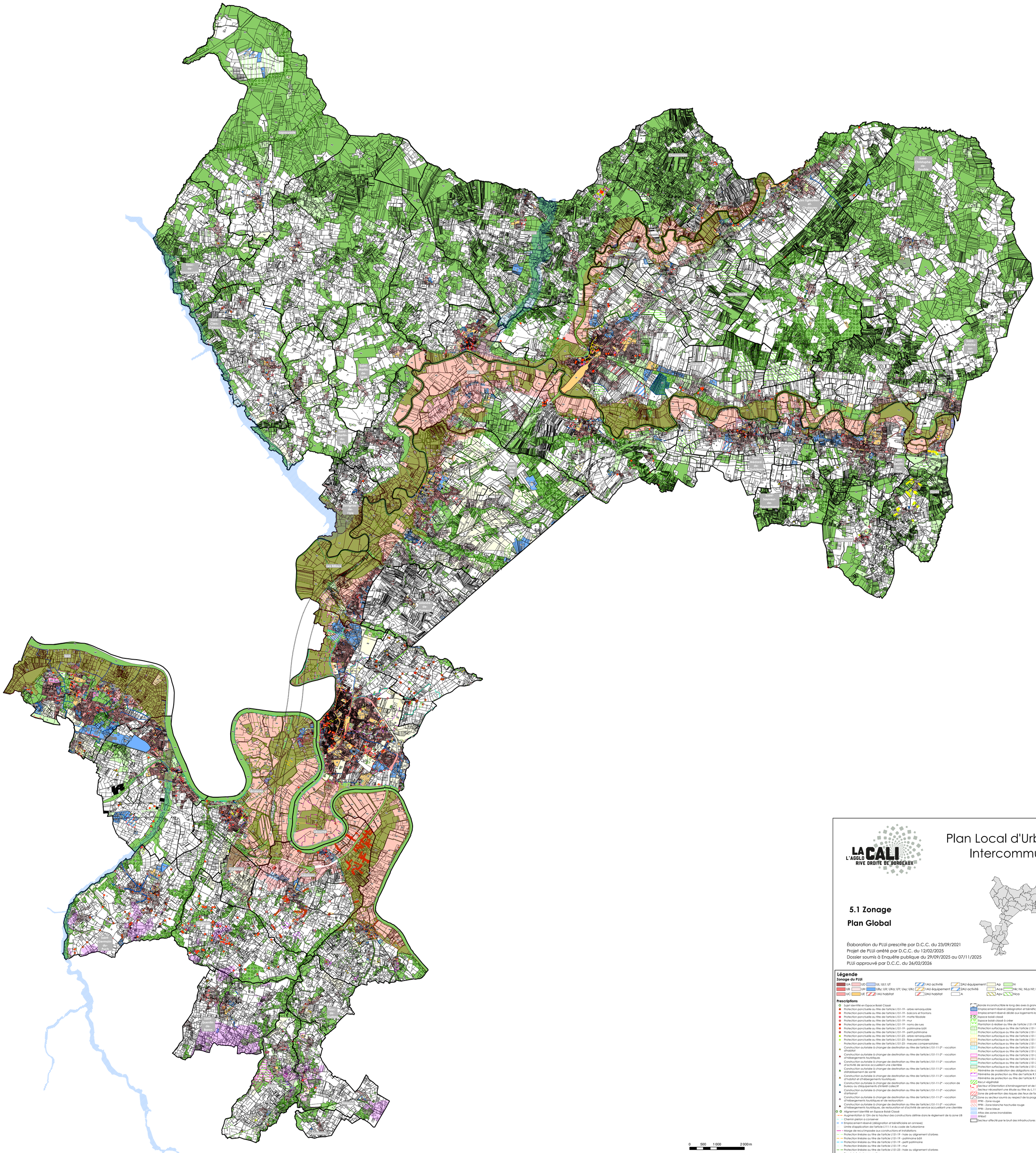
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

5.1 Zonage

Plan Global

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026



0 500 1 000 2 000 m

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Charlot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;
Metropolis ;

Légende

Zonage du PLUi

UA	UD	UL; ULt; UT	1AU activité	2AU équipement	Ap	N	Nch; Nc; Nc; Ny	Nj
UB	UH	UBy; UX; UXa; UY; Uxy; UXc	1AU équipement	2AU activité	Ace	Nk; NL; NLa; Nt; Ntr	Nc; Ngv	Np
UC	UE	1AU habitat	2AU habitat	A	Apv	Nca	Nh	Npr
								Npv

Prescriptions

- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - balcons et frontons
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - motte féodale
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - mur
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - noms de rues
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - flore patrimoniale
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - mesures compensatoires
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'activité de service accueillant une clientèle
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'établissement de santé
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat et d'hébergements touristiques
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation de bureau ou d'équipements d'intérêt collectif
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'artisanat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques et de restauration
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques, de restauration et d'activité de service accueillant une clientèle
- Alignement identifié en Espace Boisé Classé
- Augmentation à 12m de la hauteur des constructions définie dans le règlement de la zone UB
- Chemin piéton à conserver
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Limite d'application de l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme
- Marge de recul imposée aux constructions et installations
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - haie ou alignement d'arbres
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - mur
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Recul vis-à-vis des cours d'eau
- Règles d'implantation des constructions (Amendement Dupont)
- Règles architecturales particulières édictées par le règlement
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Bande inconstructible le long des axes à grande circulation
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Emplacement réservé dédié aux logements locatifs sociaux
- Espace boisé classé
- Espace boisé classé à créer
- Plantation à réaliser au titre de l'article L151-19
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine paysager
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - boisement / patrimoine naturel
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - mesures compensatoires
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - patrimoine paysager
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - ripisylve
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - zone humide
- Périmètre de modération des obligations de création de places de stationnement
- Périmètre de protection au titre de l'article R.151-31-2°
- Périmètre de protection au titre de l'article R.151-31-2° : Site pollué
- Recul végétalisé
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur nécessitant une étude au titre du L.111-8
- Zone de prévention des risques des feux de forêts
- Zone ou secteur soumis au respect de la programmation de logement locatif social
- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone blanche hachurée rouge
- PPRI - Zone bleue
- Aléas des zones inondables
- PPRMT
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

5.2 - Zonage

Abzac

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_DBOUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- Ury; UX; UXq; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- Apv
- N
- Nlc; NL; NLq; NLb; NT; Nhr; Nh
- Nca
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - boisement / patrimoine naturel
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / EWA / Chabrol / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Couirlas
Saint-Médard-de-Guizières
Saint-Denis-de-Pile

0 250 500m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.3 - Zonage

Arveyres

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU activité
- 2AU habitat
- A
- Ap
- Ace
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - mesures compensatoires
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Plantation à réaliser au titre de l'article L151-19
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - ripisylve
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Atlas des zones inondables
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Vayres
Libourne
Génissac
Cadarsac
Saint-Germain-du-Puch
Nérigean

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.4 - Zonage

Bayas

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UE
- 2AU habitat
- A
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Np

Prescriptions

- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Atlas des zones inondables

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m

Maransin
Lagorce
Guîtres
Coutras
Saint-Martin-de-Laye

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX



5.5 - Zonage

Les Billaux

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_39SQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nca
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone blanche hachurée rouge
- PPRI - Zone bleue
- Aléas des zones inondables
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chatot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

Savignac-de-l'Isle
Saint-Denis-de-Pile
Libourne
Lalande-de-Pomerol
Pomerol

0 250 500m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.6 - Zonage

Bonzac

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- A
- Ap
- N
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'activité de service accueillant une clientèle

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Atlas des zones inondables
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Saint-Martin-de-Laye

Saint-Martin-du-Bois

Savignac-de-l'Isle

Sablons

Saint-Denis-de-Pile

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.7 - Zonage

Cadarsac

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

5.8 - Zonage

Camps-sur-l'Isle



Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Plantation à réaliser au titre de l'article L151-19
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

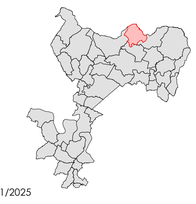
Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Coutras
Porchères
Saint-Médard-de-Guizières
Saint-Seurin-sur-l'Isle
Saint-Sauveur-de-Puynormand

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.9 - Zonage

Chamadelle

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- UL; ULt; UT
- A
- Ap
- N
- Ne; Ngv
- Nh
- Np
- Npv

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Lagorce
Les Églisottes-et-Chalaures
Les Peintures
Le Fieu

0 250 500 m

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX



5.10 - Zonage

Coutras

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Exécutoire en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_05BQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 1AU activité
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; *Ntn; Nfs
- Nca
- Ncv; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'artisanat
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Emplacement réservé dédié aux logements locatifs sociaux (% minimum sur plan)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine paysager
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - boisement / patrimoine naturel
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - zone humide
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Aléas des zones inondables
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chatelot / Riviere-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

0 250 500 m

Chamadelle
Les Églisottes-et-Chalaures
Les Peintures
Le Jieu
Bayas
Guîtres
Saplons
Abzac
Saint-Denis-de-Pile
Porchères
Saint-Médard-de-Guizières
Comps-sur-Isle
Saint-Seurin-sur-Isle

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.11 - Zonage

Daignac

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Np

Prescriptions

- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'activité de service accueillant une clientèle
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - haie ou alignement d'arbres
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti

Autres

- PPRMT
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.12 - Zonage

Dardenac

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-260070092-20260226-2026_02_08SQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi
- UC
- UD
- A
- Np

Prescriptions
- (emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Autres
- PPRNT
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Charlot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2025

Dolignac

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_06SQUA-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.13 - Zonage

Les Églisottes-et-Chalaures

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- Ully; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; NT; Nlc; Nls
- Nch; Nt; Nx; Ny
- Nle; Ngv
- Np
- Npv

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Chemin piéton à conserver
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - haie ou alignement d'arbres
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin

Autres

- PPR - Zone rouge
- PPR - Zone bleue
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chabiol / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Chamadelle

Les Feintures

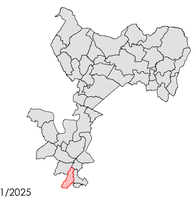
Le Fieu

Saint-Christophe-de-Double

0 250 500 m

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX



5.14 - Zonage

Espiet

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np
- Npr
- Npv

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - haie ou alignement d'arbres
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - boisement / patrimoine naturel
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - mesures compensatoires
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRMT
- Construction récente ou en cours

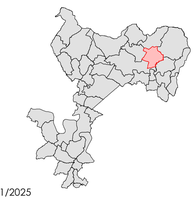
Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Saint-Quentin-de-Baron
Tizac-de-Curton
Daignac
Dardenac

0 250 500 m

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX



5.15 - Zonage

Le Fieu

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- 2AU habitat
- A
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Nca
- Ne; Ngv
- Nh
- Np
- Npv

Prescriptions

- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Alignement identifié en Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Les Églisottes-et-Chalaures
Saint-Christophe-de-Double
Les Peintures
Coutras
Saint-Médard-de-
Porchères
Camps-sur-l'Isle

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.16 - Zonage

Génissac

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - motte féodale
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - mur
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'activité de service accueillant une clientèle
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat et d'hébergements touristiques
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Plantation à réaliser au titre de l'article L151-19
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article R.151-31-2°

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- PPRMT
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

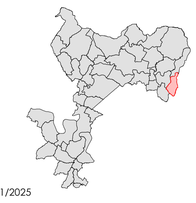
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX



5.17 - Zonage

Gours

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Nca
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Np
- Npv

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Limite d'application de l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Saint-Antoine-sur-l'Isle

Saint-Seurin-sur-l'Isle

Puynormand

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.18 - Zonage

Guîtres

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_05BQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UL; UL1; UT
- UIIy; UX; UXc; UY; UXc; UXy
- ZAU habitat
- A
- Ap
- N
- Nc; NL; NLc; NLb; NT; NTc; NTs
- Nc; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L.151-16)
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protion surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Aléas des zones inondables
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chatot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

Laporce
Guîtres
Saint-Martin-de-Laye
Sablons
Bonzac

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_06SQUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.19 - Zonage

Izon

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UIv; UX; UXa; UY; UXc; UXv
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nc; NL; NLa; NLb; NT; NTc; NTs
- Nch; Nc; Nx; Ny
- Nc; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat et d'hébergements touristiques
- Marge de recul imposée aux constructions et installations
- Règles architecturales particulières édictées par le règlement
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Emplacement réservé dédié aux logements locatifs sociaux (% minimum sur plan)
- Espace boisé classé
- Plantation à réaliser au titre de l'article L151-19
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine paysager
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - boisement / patrimoine naturel
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - patrimoine paysager
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - zone humide
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Aléas des zones inondables
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chatel / Rivière-Avocats-Associés Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.20 - Zonage

Lagorce

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033470007092-20260226-2026_02_06SQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- UL; ULt; UT
- UEv; UX; UXc; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- Ace
- N
- Ne; Ngv
- Np
- Npv

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - zone humide
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone de prévention des risques des feux de forêts

Autres

- PPRI - Zone rouge
- Aléas des zones inondables

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chabrol / Rivière-Avocats-Associés — Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Maransin
Bayas
Saint-Martin-de-Laye
Guîtres
Chamadelle
Les Peintures
Coutras

0 250 500 m

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX



5.21 - Zonage

Lalande-de-Pomerol

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-243307050-20260225-2026_02_05ROUM-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UYv
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone blanche hachurée rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / EWA / Chabrol / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Libourne

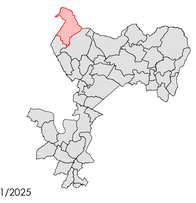
Pomerol

Saint-Denis-de-Pile

0 250 500m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.22 - Zonage

Lapouyade

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 2AU activité
- A
- Ap
- N
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Np

Prescriptions

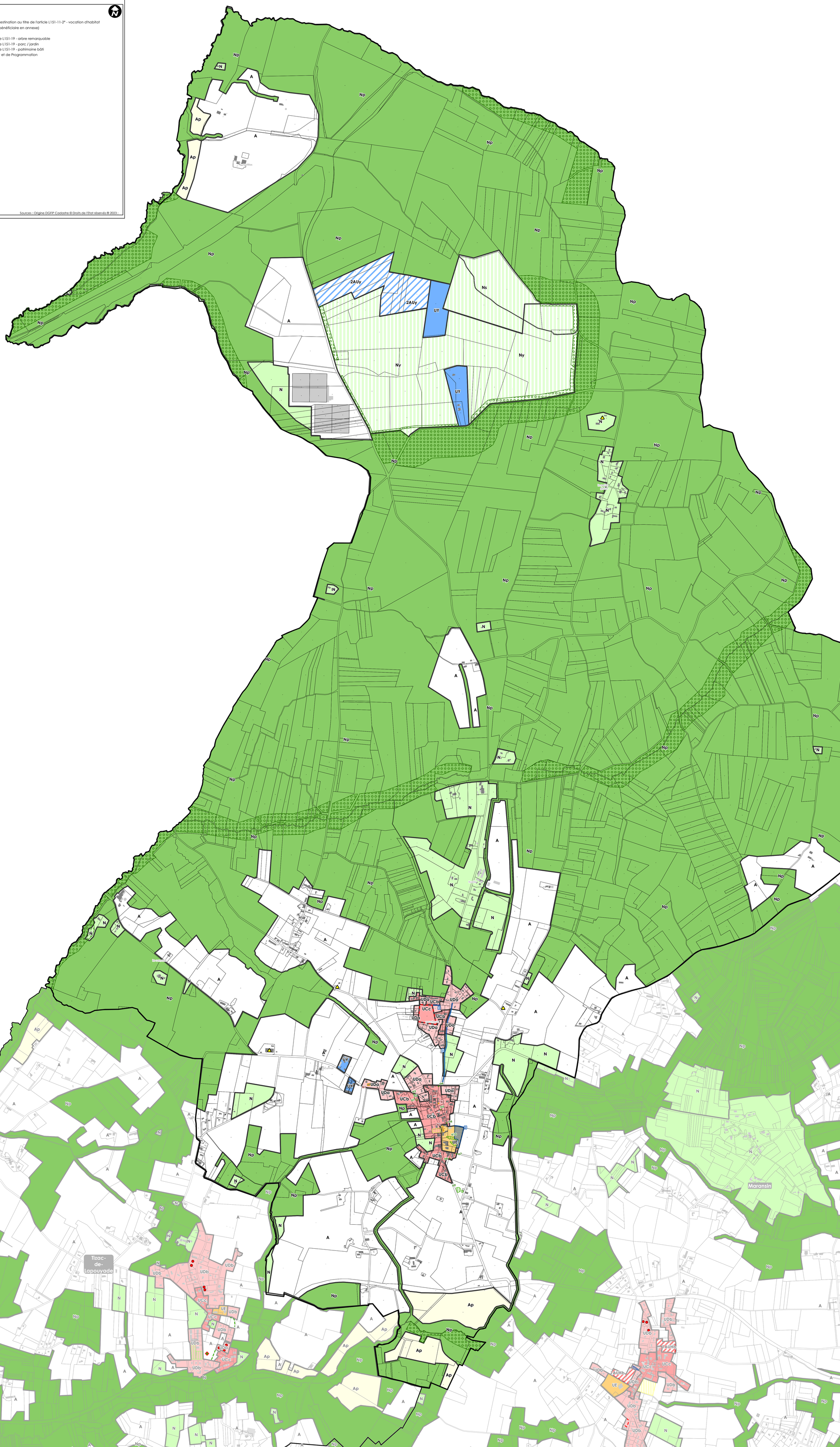
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- Atlas des zones inondables

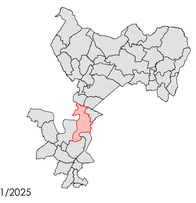
Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;



LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.23 - Zonage

Libourne

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
S²LO
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UA
- UB
- UC
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 1AU équipement
- 2AU activité
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntc; Nts
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - balcons et frontons
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - mur
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - noms de rues
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - flore patrimoniale
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'établissement de santé
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation de bureau ou d'équipements d'intérêt collectif
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques et de restauration
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques, de restauration et d'activité de service accueillant une clientèle
- Augmentation à 12m de la hauteur des constructions définie dans le règlement de la zone UB
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - haie ou alignement d'arbres
- Recul vis-à-vis des cours d'eau
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - ripisylve
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - zone humide
- Recul végétalisé
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur nécessitant une étude au titre du L.111-8
- Zone ou secteur soumis au respect de la programmation de logement locatif social (% sur plan)

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone blanche hachurée rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Charlot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

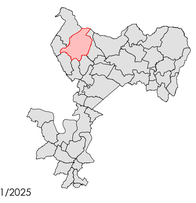
Les Billaux
Lalande-de-Pomerol
Pomerol
Arveyres
Moulon
Génissac

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.24 - Zonage

Maransin

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- 1AU habitat
- A
- N
- Np

Prescriptions

- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- Atlas des zones inondables
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

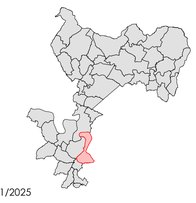
Lagorce
Bayas
Tizac-de-Lapouyade
Saint-Ciers-d'Abzac
Saint-Martin-du-Bois
Saint-Martin-de-Laye

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.25 - Zonage

Moulon

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Regles d implantation des constructions (Amendement Dupont)
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - patrimoine paysager
- Périmètre de protection au titre de l'article R.151-31-2°
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Génissac
Nérigean
Tizac-de-Curton
les fouras
0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.26 - Zonage

Nérigean

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_05SOUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- UIx; UX; UXa; UT; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nec Ngv
- Nj
- Np

Prescriptions

- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Alignement identifié en Espace Boisé Classé
- Espace boisé classé
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- PPRNT

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chatrot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

Arveyres
Cadarsac
Génissac
Puch
Saint-Quentin-de-Baron
Moulon
Tizac-de-Curton

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.27 - Zonage

Les Peintures

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_05QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 1AU activité
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; NT; NTr; NTs
- Nch; Nc; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np
- Npv

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - boisement / patrimoine naturel
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chatot / Riviere-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Chamadelle
Les Églisottes-et-Chalaures
Coutras
Le Fieu

0 250 500m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.28 - Zonage

Pomerol

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UH
- UBy; UX; UXc; UY; UXc; UXy
- A
- Ap
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Espace boisé classé à créer
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - ripisylve

Autres

- PPR - Zone rouge
- PPR - Zone blanche hachurée rouge
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chabrol / Riviere-Avocats-Associés Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Lalande-de-Pomerol

Libourne

0 250 500m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.29 - Zonage

Porchères

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_06SIQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- UL; ULt; UT
- A
- Ap
- N
- Nc; NL; NLa; NLb; Nt; Nte; Nfs
- Nca
- Nch; Nh; Nx; Ny
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chabot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

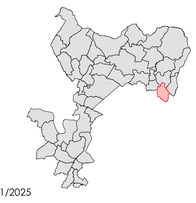
Saint-Christophe-de-Double
Le Fieu
Coutras
Camps-sur-l'Isle
Saint-Seurin-sur-l'Isle
Saint-Antoine-sur-l'Isle
Gours

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.30 - Zonage

Puynormand

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- A
- Ace
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Nj
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89

Autres

- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

5.31 - Zonage

Sablons

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_26QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UD
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UYc; UYy
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nlc; NL; NLa; NLb; NT; NTr; NTs
- Ner; Ngv
- Np

Prescriptions

- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Aléas des zones inondables
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / EWA / Chabrol / Riviere-Avocats-Associés

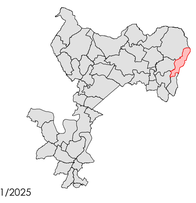
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.32 - Zonage

Saint-Antoine-sur-l'Isle

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU équipement
- A
- N
- Nca
- Np

Prescriptions

- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Saint-Christophe-de-Double

Porchères

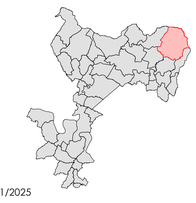
Saint-Seurin-sur-l'Isle

Gours

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.33 - Zonage

Saint-Christophe-de-Double

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- A
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Autres

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Les Eglisottes-et-Chalaures

Saint-Antoine-sur-l'Isle

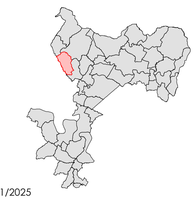
Porchères

Le Fieu

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.34 - Zonage

Saint-Ciers-d'Abzac

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nt; Ntr; Nts
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Autres

- Atlas des zones inondables
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Maransin

Saint-Martin-du-Bois

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.35 - Zonage

Saint-Denis-de-Pile

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_50BIOUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 1AU activité
- 2AU habitat
- 2AU équipement
- 2AU activité
- A
- Ap
- Apv
- N
- Nc; NL; NLp; NLb; Nt; Nts; NTs
- Nch; Nc; Nx; Ny
- Nel; Ngv
- Nj
- Np

Prescriptions

- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - mur
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Bande inconstructible le long des axes à grande circulation
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- EBC Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - boisement / patrimoine naturel
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - zone humide
- Périmètre de modération des obligations de création de places de stationnement
- Périmètre de protection au titre de l'article R.151-31-2°: Site pollué
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone ou secteur soumis au respect de la programmation de logement locatif social (% sur plan)

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Aléas des zones inondables
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / her / Urbanis / IDE / EWA / Choisnet / Rivière-Avocats-Associés Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.36 - Zonage

Saint-Germain-du-Puch

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_05QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UEv; UX; UXc; UY; UXc; UXv
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nec Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin

Autres

- Aléas des zones inondables
- PPRInt
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chatot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

Vayres
Arveyres
Cadarsac
Lalande
Naujan

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.37 - Zonage

Saint-Martin-de-Laye

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UD
- UE
- A
- Ap
- N
- Nh
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin

Autres

- PPRI - Zone rouge
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

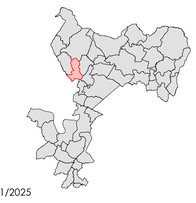
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.38 - Zonage

Saint-Martin-du-Bois

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- A
- Ap
- N
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement

Autres

- Atlas des zones inondables
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.39 - Zonage

Saint-Médard-de-Guizières

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260225-2026_02_05BQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UL; ULt; UT
- UBy; UX; UXa; UY; UYc; UYv
- 1AU habitat
- 1AU activité
- 2AU habitat
- 2AU équipement
- A
- Ap
- N
- Nc; NL; NLa; NLb; Nt; Ntc; Nts
- Nca
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Np
- Npv

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'activité de service accueillant une clientèle
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'artisanat
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / EWA / Chabrol / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Coutras
Abzac
Camps-sur-l'Isle
Saint-Sauveur-de-Puynormand

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.40 - Zonage

Saint-Quentin-de-Baron

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UEy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 2AU habitat
- 2AU activité
- A
- N
- NK; NL; NLa; NLb; NT; NTc; NTs
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat et d'hébergements touristiques
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques, de restauration et d'activité de service accueillant une clientèle
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat, d'hôtellerie, d'hébergements touristiques, de restauration et d'activité de service accueillant une clientèle
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti

Autres

- PPRNT
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chatrot / Rivière-Avocats-Associés. Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_08BQUA-DE

Nérigean
Tizac-de-Curton
Espiet
Daignac

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.41 - Zonage

Saint-Sauveur-de-Puynormand

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-206_02_SDSQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- 2AU habitat
- A
- N
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé

Autres

- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / TWA / Chatot / Rivière-Avocats-Associés Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

Camps-sur-l'Isle
Saint-Seurin-sur-l'Isle
Puynormand

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.42 - Zonage

Saint-Seurin-sur-l'Isle

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Porchères
Saint-Antoine-sur-l'Isle
Camps-sur-l'Isle
Saint-Sauveur-de-Puynormand
Puynormand
Gours

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.43 - Zonage

Savignac-de-l'Isle

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- 2AU habitat
- A
- N
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Autres

- PPRI - Zone rouge
- Atlas des zones inondables
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés @ 2023 ;

Saint-Martin-du-Bois
Bonzac
Saint-Denis-de-Pile
Les Billaux

0 250 500 m

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.44 - Zonage

Tizac-de-Curton

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Np

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti

Autres

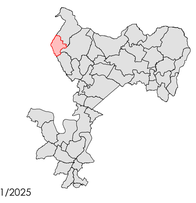
- PPRMT
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Charlot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

Génissac
Nérigean
Moulon
Saint-Quentin-de-Baron
Espiet
Daignac

0 250 500 m

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.45 - Zonage

Tizac-de-Lapouyade

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- A
- Ap
- N
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement

Autres

- Atlas des zones inondables
- Construction récente ou en cours

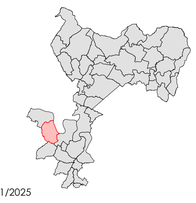
Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.46 - Zonage

Vayres

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 1AU activité
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
- Bande d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute A89
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - ripisylve
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- Atlas des zones inondables
- PPRMT
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures routières (A89 - 250m)

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Chartot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;

0 250 500 m